

KOFF

Die Schweizer Plattform für Friedensförderung
La plateforme suisse de promotion de la paix
La piattaforma svizzera per la promozione della pace
The Swiss platform for peacebuilding

Département fédéral des
affaires étrangères et
Département fédéral de
l'économie, de la formation et
de la recherche
3003 Berne

M21-24@eda.admin.ch

Berne, le 02 août 2019

Consultation publique sur la coopération internationale 2021–2024

Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir invité à commenter le « Message sur la coopération internationale 2021-2024 » de la Suisse. Les organisations de la société civile qui soutiennent la Plateforme suisse de promotion de la paix KOFF¹ ont le plaisir de faire les commentaires suivants:

Introduction

La coopération internationale (CI) de la Suisse est confrontée à des défis majeurs en matière de politique de développement et de paix qui exigent un engagement efficace, novateur et en réseau. Le Message sur la coopération internationale 2021-2024 fournit le cadre stratégique et financier de cet engagement. Il est donc d'une grande importance et nécessite un débat sociopolitique bien fondé, dans lequel l'expertise et les perspectives des différents acteur-ric-e-s peuvent être intégrées. C'est dans cet esprit que KOFF se réjouit de la première consultation ordinaire et de la présentation des priorités stratégiques sous la forme d'un Rapport explicatif concis et facile à comprendre. C'est une bonne base de discussion pour établir les principes et les points de référence d'une CI suisse solide et efficace. Dans les pages suivantes, KOFF abordera trois questions fondamentales mentionnées dans le Rapport explicatif :

- **Que** fait la Suisse dans le cadre de la CI (objectifs) ?
- **Pourquoi** la Suisse s'implique-t-elle dans la CI (critères) ?
- **Comment et où** la Suisse travaille-t-elle dans le cadre de la CI (approches) ?

¹ La Plateforme suisse de promotion de la paix KOFF regroupe 45 organisations de la société civile et deux agences étatiques du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) : la Division Sécurité humaine (DSH) et la Direction du développement et de la coopération (DDC). Pour des raisons évidentes, les deux agences de l'administration fédérale n'ont pas participé à la rédaction du présent avis de KOFF, qui ne reflète pas leur position.

Que fait la Suisse dans le cadre de la CI (objectifs) ?

Le Rapport explicatif définit quatre objectifs stratégiques majeurs dans les domaines de l'économie, de l'environnement, du développement social, de la paix et de la gouvernance. La création d'emplois, la lutte contre le changement climatique, la gestion des migrations et l'état de droit sont mis en avant dans ces domaines.

Cadres de référence internationaux et nationaux

Une définition claire des objectifs et des priorités de la coopération suisse au développement est nécessaire. Malheureusement, le Rapport explicatif ne précise pas clairement de quoi découlent les quatre principaux objectifs et priorités, ni comment ils sont liés aux objectifs et engagements existants de la Suisse dans le cadre de la Constitution fédérale, de la législation nationale et des accords internationaux.

"Soulager les populations dans le besoin et lutter contre la pauvreté" est un mandat constitutionnel, la "promotion des droits de l'homme et des processus démocratiques" est inscrite dans la loi fédérale sur la promotion de la paix et le renforcement des droits humains. La "solidarité" est un principe de base de la loi fédérale sur la coopération internationale au développement et l'aide humanitaire et a toujours servi de base pour la CI de la Suisse. Il existe également des obligations internationales en matière d'égalité des genres, comme la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité et la Convention des Nations Unies sur les droits des femmes CEDAW. En outre, la paix, les droits de l'homme et l'égalité des genres constituent des priorités dans les stratégies de politique extérieure de la Suisse (stratégie de politique extérieure, stratégie du DFAE en matière de droits humains, stratégie du DFAE pour l'égalité des genres et les droits des femmes). Enfin, la Suisse a apporté une contribution substantielle à l'élaboration de l'Agenda 2030 et s'est engagée à mettre en œuvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) en Suisse et à contribuer à leur réalisation dans le monde.

Bien que tous ces principes soient mentionnés en partie dans le Rapport explicatif, ils ne sont pas inclus de manière cohérente et décisive dans la définition des objectifs, priorités et critères. Ceci laisse passer une opportunité importante en termes de cohérence politique, d'efficacité et de visibilité de l'engagement de la Suisse.

L'Agenda 2030, les conventions du droit international public et sur les droits humains, les législations nationales et les stratégies de politique extérieure existantes doivent donc constituer le cadre de référence de base pour la CI de la Suisse pour la période de 2021-2024 et les objectifs, priorités et critères doivent en être dérivés.

Paix et gouvernance

Par rapport aux sept objectifs stratégiques du Message 2017-2020, les objectifs sont très larges et couvrent parfois des thèmes différents. Il n'est donc pas clair dans quelle mesure les priorités au sein des objectifs sont liées aux autres thèmes qui y sont mentionnés. Ainsi, du point de vue de la politique de paix, nous nous réjouissons de la grande importance accordée au thème "Paix et gouvernance" dans le nouveau Message. Les institutions suisses de la CI, en particulier la Division Sécurité humaine (DSH) et la Direction du développement et de la coopération (DDC), sont bien placées pour contribuer de manière substantielle à la paix, à l'état de droit et à l'égalité des genres (objectif 4) au niveau mondial.

En même temps, il est toutefois inquiétant que la formulation de la priorité thématique fasse référence uniquement à « l'état de droit » et que ni la « paix » ni « l'égalité des genres » ne soient développées davantage. Cela rend plus difficile une approche en réseau qui serait primordial pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives (ODD 16) permettant l'égalité des genres (ODD 5). Au vu des défis mondiaux tels que les conflits armés, la violence, la fragilité, la corruption et l'inégalité, il devient également évident que la paix et l'égalité des genres revêtent une importance centrale et transversale pour la CI. Une grande majorité des plus pauvres vivent dans des contextes fragiles et affectés par

les conflits – selon des études, ce chiffre s'élèvera à 80 % d'ici 2030.² La dimension genre est une forte composante des conflits et de la fragilité. Les femmes et les hommes sont affectés différemment par les conflits ; elles-ils ont des rôles, des expériences, des vulnérabilités et des besoins de sécurité différents. Les inégalités existantes entre les genres s'intensifient dans les conflits. En ce sens, l'égalité des genres, en particulier dans les contextes fragiles et affectés par les conflits, est un élément clef pour parvenir à un développement durable. Dans le sens du principe « leave no one behind » – ou tel que formulé dans le préambule de la Constitution fédérale : « [...] que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres » – cela signifie que la CI suisse doit accorder une attention particulière aux questions de « paix » et « d'égalité des genres » si elle entend contribuer à un développement durable dans le monde.

Les thèmes de la « paix » et de « l'égalité des genres » doivent donc être renforcés dans le cadre du Message et doivent être formulés comme des objectifs stratégiques, car ils sont une condition préalable pour un développement durable. En raison de leur grande importance pour la réalisation de tous les autres objectifs, la « paix » et « l'égalité des genres » devraient par contre non seulement constituer des objectifs stratégiques isolés, mais également des thèmes transversaux dans ce Message.

Pourquoi la Suisse s'implique-t-elle dans la CI (critères) ?

Trois critères qui ont une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les priorités de la CI suisse sont définis : Les besoins de la population locale, les intérêts suisses et l'avantage comparatif de la coopération internationale de la Suisse. Ces critères devront être précisés et complétés comme suit :

Les trois critères formulés donnent l'impression d'un changement de paradigme au sein de la CI suisse, qui doit être examiné de manière critique dans le contexte des développements géopolitiques mondiaux actuels. Ceci est particulièrement pertinent en ce qui concerne l'importance sensiblement accrue des intérêts dits suisses. Bien qu'ils ne soient pas explicitement mentionnés dans le Rapport explicatif, la définition des objectifs et des priorités, ainsi que l'orientation géographique, montrent clairement qu'il s'agit en particulier des intérêts de la politique économique et migratoire de la Suisse. Toutefois, cette forte priorisation des intérêts nationaux à court terme dans le cadre de la CI ne rend justice ni aux énormes défis mondiaux ni à la responsabilité et au potentiel de la Suisse en tant qu'acteur international.

À une époque où les intérêts des États-nations prennent de l'importance dans le monde entier et où les institutions multilatérales perdent leur soutien, il est essentiel que la Suisse prône activement un monde plus juste et plus pacifique à tous les niveaux. Cela correspond non seulement au mandat constitutionnel, à la base juridique de la coopération internationale et aux accords internationaux (voir ci-dessus), mais sert également les intérêts propres de la Suisse sur le long terme. Tant la politique suisse que le secteur privé suisse ont intérêt d'avoir des conditions stables et sûres et d'avoir des relations de confiance bonnes et durables. Celles-ci doivent se développer sur de nombreuses années et ne sont pas encouragées en privilégiant les intérêts particuliers nationaux. En outre, une forte majorité de la population suisse (65%) s'est récemment prononcée en faveur d'un renforcement de l'engagement de la Suisse dans la coopération au développement.³

Il est donc nécessaire de reconsidérer l'importance des intérêts nationaux à court terme dans le cadre de la CI suisse et de définir les intérêts de la Suisse dans une perspective globale à long terme, guidée par les principes et les valeurs consolidés comme la paix, la justice et la solidarité.

² OECD 2018: States of Fragility 2018: https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/OECD%20Highlights%20documents_web.pdf

³ EPF Zurich 2019: Sicherheit 2019: <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Si2019.pdf>

Comment et où la Suisse travaille-t-elle dans le cadre de la CI (approches) ?

Le Rapport explicatif formule des approches qui détermineront le "comment" et le "où" de la CI suisse 2021-2024. Les thèmes suivants sont particulièrement pertinents du point de vue de la politique de paix :

Coopération avec la société civile et les organisations non gouvernementales

L'expérience montre : Le développement durable nécessite une participation substantielle de la société civile – dans les pays partenaires du Sud, ainsi qu'en Suisse. La promotion de la paix s'est toujours fondée sur l'approche dite "à voies multiples", qui relie les processus à différents niveaux (1. le gouvernement et les décideur·euse·s politiques; 2. les acteur·rice·s avec influence sociale comme les organisations non gouvernementales, les universités, les associations et les églises; 3. les organisations communautaires, les collectivités de village et de quartier). En même temps, les acteur·rice·s de la société civile sont soumis à une pression considérable dans le monde entier et les possibilités d'action sont considérablement limitées. Des études récentes⁴ montrent comment la restriction mondiale croissante des droits fondamentaux empêche la société civile de percevoir son rôle important dans le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et la promotion de la cohésion sociale et de la participation politique, en particulier des groupes défavorisés, comme des conditions essentielles du développement durable. Le champ d'action de la société civile dans la lutte contre les inégalités (ODD 10) est menacé, en particulier en ce qui concerne les groupes particulièrement vulnérables et défavorisés tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les populations autochtones, les personnes en situation de handicap, etc. Cela non seulement empêche le développement écologiquement et socialement durable, mais efface aussi en partie des succès antérieurs.

Bien que les organisations non gouvernementales (ONG) soient reconnues dans le Rapport explicatif comme des acteurs importants de la CI, les réalités complexes entourant la question de la société civile ne sont pas suffisamment illustrées. La coopération avec les organisations de la société civile ne doit pas seulement être une alternative à la coopération avec le gouvernement central, mais doit être considérée dès le départ comme une composante fixe et une condition préalable fondamentale au développement dans toutes les stratégies d'intervention. En outre, il est inévitable que la CI suisse s'engage à ouvrir la marge de manœuvre nécessaire aux acteur·rice·s de la société civile et - lorsqu'ils sont menacés - à les protéger. La protection des défenseur·euse·s des droits humains, qui fait déjà partie intégrante de la politique étrangère de la Suisse sous la forme des Lignes directrices pour la protection des défenseur·euse·s des droits humains, est tout aussi importante dans ce contexte.

Dans le Rapport explicatif, la réduction de la société civile aux ONG est problématique et ne rend pas justice à la diversité des acteurs de la société civile et risque d'exacerber le problème de « l'ONGisation » que l'on peut observer dans de nombreux contextes fragiles et affectés par des conflits. L'attention internationale et les financements internationaux vont de plus en plus vers les ONG professionnalisées, basées pour la plupart dans les capitales, qui exécutent des commandes à but lucratif de donateurs et ne représentent pas une base socialement et politiquement légitime du point de vue de la société civile locale. Cela alimente les conflits et la polarisation, ce qui affaiblit encore davantage la société civile locale. Ces dynamiques vont donc à l'encontre de l'objectif déclaré d'élargir le champ de la démocratie par la coopération avec les organisations de la société civile. Les ONG suisses, qui, grâce à leur engagement à long terme avec la société civile dans de nombreux cas, bénéficient de connaissances et de contacts approfondis, ainsi que de la confiance d'une vaste population civile, peuvent faire le lien et faciliter l'accès.

La coopération avec la société civile doit être une composante stratégique de la CI suisse. Il faut veiller à ce que cette coopération ne favorise pas involontairement des conflits et des polarisations qui réduisent encore davantage les possibilités d'action de la société civile. À cette fin, la protection de la société civile et des défenseur·euse·s des droits humains doit avoir une place prioritaire dans la CI suisse. Dans la perspective de « leave no one behind », une attention particulière devrait être accordée aux groupes particulièrement vulnérables et défavorisés. Tant en Suisse que dans les pays partenaires, la coopération avec la société civile

⁴ ACT Alliance 2019: Development needs civil society: https://actalliance.org/wp-content/uploads/2019/05/ACT_SynthesisReport_CivicSpace_2019_Final_WEB-Copy.pdf

doit également s'inscrire dans la durée, promouvoir la confiance mutuelle et faciliter un accès non bureaucratique aux ressources et aux financements.

Lier la CI à la migration

L'un des points centraux du nouveau Message sur la CI est l'interaction stratégique entre la politique migratoire et la CI. Dans le discours politique, cette interaction se réduit souvent à la lutte contre les causes de la fuite dans le but de freiner la migration et d'assurer ainsi la sécurité (nationale) dans les pays d'accueil. Cette attente politique repose toutefois sur des hypothèses discutables et parfois fausses, tant en ce qui concerne les possibilités et les limites de la CI que la question des migrations. Si l'on suppose que la fuite et la migration sont favorisées par les conflits armés, les conséquences de la crise climatique et l'absence de perspectives économiques, il semble cohérent de se concentrer principalement sur le commerce des armes, la politique climatique et la politique économique mondiale. Tant pour les individus que pour des sociétés entières, la migration est une stratégie de développement économique beaucoup plus prometteuse que celle de la promotion économique contenue dans la CI. On peut donc se demander dans quelle mesure la CI, avec ses ressources et ses instruments limités, peut répondre aux attentes à moyen et long terme de contenir la migration. On sait également qu'une augmentation du revenu moyen, qui, empiriquement, s'accompagne généralement d'une augmentation des inégalités sociales, entraîne d'abord une augmentation des migrations. Il est donc important de façonner et de réglementer les migrations, et non de les contenir.⁵

En même temps, d'un point de vue suisse, la question de la proportionnalité doit être posée, étant donné que la majorité des migrations ont lieu dans les pays du Sud et dans le contexte de réalités très complexes. Les motivations et les situations des femmes et des hommes, des enfants et des personnes âgées, des personnes instruites et des personnes sans diplôme, etc. sont très différentes. De même, il est aujourd'hui souvent difficile de distinguer les différents types de migration et leurs fondements ; la migration pour des raisons économiques et la fuite due à la guerre, à la violence et la migration conséquence du changement climatique ; la migration volontaire et la migration forcée ; la migration des personnes déplacées à l'intérieur du pays et celle des réfugiés et migrant-e-s. Ces mouvements migratoires dits "mixtes" exigent un débat différencié, qui ne doit pas se limiter à problématiser la migration et à lutter contre ses causes. Il faut plutôt s'attaquer aux côtés obscurs de la migration dans le contexte des obligations en matière de droits humains et donner la priorité à la protection et aux droits des groupes particulièrement vulnérables et désavantagés. En même temps, le potentiel de la migration pour le développement humain et social doit être renforcé, par exemple en aidant les migrant-e-s à mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de leurs pays d'origine et d'accueil.

Pour la crédibilité de la Suisse dans le dialogue politique avec d'autres pays, il est également essentiel de défendre les droits humains et les valeurs démocratiques dans le domaine des migrations, y compris en politique intérieure.

L'impact attendu à court, moyen et long terme de la CI suisse sur la migration mondiale doit être relativisé dans le contexte du Message 2021-2024 afin d'éviter de susciter des attentes politiques excessives. Il est important de promouvoir une compréhension différenciée et scientifiquement fondée de la dynamique migratoire mondiale. Ce faisant, il est crucial de donner la priorité aux droits humains, à la capacité d'action et à la protection des migrant-e-s contre les violences structurelles et physiques. En ce qui concerne la crédibilité et la cohérence des politiques, le respect des droits humains des migrant-e-s doit être le principe directeur le plus important non seulement de la politique migratoire extérieure, mais également de la politique migratoire intérieure.

⁵ HELVETAS Swiss Intercooperation 2018: Au-delà des frontières: Pourquoi la migration doit être organisée: https://www.helvetas.org/Publications-PDFs/Switzerland/Positionspapier-Prise-de-position/Migration/helvetas_pospapier_migration_FR.pdf

Coopération avec le secteur privé

Le nouveau Message vise à renforcer la coopération avec le secteur privé pour atteindre les objectifs de politique extérieure. Des progrès ont été réalisés en coopération avec les acteurs locaux du secteur privé pour promouvoir le développement économique et créer des perspectives. La promotion de la paix offre également des possibilités de coopération novatrice avec le secteur privé dans le domaine de la reconstruction après les conflits armés en contribuant une perspective de la sensibilité aux conflits. En même temps, la coopération avec le secteur privé, en particulier en Suisse, pose des défis majeurs à la CI. Il existe parfois des conflits d'intérêts évidents entre la recherche du profit des entreprises et les demandes légitimes de la population locale en matière d'autodétermination, de codétermination et/ou de participation aux bénéfices. L'expérience montre que la croissance économique entraîne souvent des inégalités croissantes et que la prospérité croissante d'une nation ne conduit pas nécessairement à la réduction des besoins et de la pauvreté.

En outre, on peut se demander dans quelle mesure les attentes politiques et l'attribution des responsabilités dans ce domaine sont liées de manière réaliste au mandat et aux possibilités de la CI, et quelles autres incitations et/ou réglementations sont nécessaires pour augmenter la contribution du secteur privé au développement durable dans toutes ses dimensions – économique, sociale, écologique. Ce n'est pas la CI qui promeut les entreprises, mais vice versa, le secteur privé, qui devrait contribuer aux objectifs de la CI. À cette fin, il faut s'assurer que les entreprises impliquées dans la CI respectent les droits humains et les normes environnementales et ne fomentent pas des conflits. En tant que l'un des plus grands centres commerciaux du monde et siège de nombreuses entreprises, la Suisse a une responsabilité particulière à cet égard.

Il est donc essentiel que la Suisse s'engage activement dans la promotion du respect des droits humains et des normes environnementales dans le secteur privé, leur mise en œuvre veillant à ce que les conflits ne soient pas fomentés. À cette fin, les processus de prise de décision concernant les projets économiques dans les pays partenaires doivent être participatifs et inclusifs, et les droits et besoins de la population affectée doivent avoir la priorité sur le profit des entreprises. La situation des femmes et des minorités doit faire l'objet d'une attention particulière.

Droits humains, paix et gouvernance en Amérique latine

La décision de mettre fin à la coopération bilatérale au développement en Amérique latine signifie une perte de ressources, d'expertise et de relations de confiance de longue date pour la région. Par exemple, le travail de la DDC sur les droits humains, la gouvernance et la transformation des conflits en Amérique centrale est d'une grande pertinence et importance au vu de la situation sociopolitique actuelle dans la région. Des conflits violents latents et ouverts, des violations systématiques des droits humains, un taux de violence extrêmement élevé, de fortes inégalités sociales et une corruption systémique caractérisent ces contextes. La thématique centrale du Message 2021-2024 répond donc à un besoin urgent de la population locale. Un retrait complet de la CI suisse d'Amérique centrale, et en particulier la perte du soutien de la Suisse dans la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que dans le renforcement des droits humains, ne peut se justifier en raison de la situation sur le terrain. Au contraire, face à l'échec de plus en plus évident des États dominés par les élites locales, la présence et le soutien étranger sont devenu-e-s plus important-e-s que jamais. Les programmes suisses de CI, en particulier dans les domaines de l'état de droit et des droits humains, sont des réponses efficaces à un problème qui va s'aggraver plutôt que s'améliorer dans les années à venir.

Même en ce qui concerne le critère "avantage comparatif de l'engagement suisse", une sortie de l'Amérique latine est incompréhensible. En tant que partenaire neutre, techniquement compétent, fiable et crédible en Amérique latine, la Suisse dispose d'avantages comparatifs considérables, notamment dans les domaines de l'état de droit, des droits humains et de la transformation des conflits, et apporte une véritable valeur ajoutée. En outre, la société civile suisse entretient depuis longtemps des relations de solidarité et s'engage fortement en faveur de l'Amérique centrale et latine. Ce sont ces relations de confiance de longue date qui permettent à la Suisse de mener une action efficace en Amérique centrale, malgré les énormes défis posés par ces questions difficiles de l'état de droit, des droits humains et de la promotion de la paix.

Dans ce contexte, le désengagement de la DDC de l'Amérique latine apparaît non seulement comme une perte sévère d'expertise et de soutien très urgents, mais aussi comme un signal politique négatif de la Suisse. Comme déjà mentionné au début, de nombreux États se concentrent de plus en plus sur leurs intérêts nationaux et se retirent des organismes et accords internationaux. Le désengagement de la DDC de tout un continent, justifié par les intérêts de la politique économique et migratoire de la Suisse, s'inscrit dans cette tendance préoccupante au niveau mondial. Cela met en péril la confiance placée en la Suisse en tant qu'acteur crédible sur le plan international, confiance qu'elle s'est forgée au fil des décennies par un engagement à long terme et des relations solidaires avec d'autres pays. Le désengagement ne sert donc nullement les intérêts de la Suisse et ne répond certainement pas aux besoins de la population locale.

Le désengagement de la coopération bilatérale de la DDC de l'Amérique latine sur la base d'une stratégie purement géographique ne peut être justifié par les besoins des populations locales. Cela diminue l'avantage comparatif de l'engagement de la Suisse et n'est pas dans son intérêt. L'Amérique latine a plutôt besoin d'une focalisation thématique claire sur l'état de droit, les droits humains et la transformation des conflits. C'est pourquoi la Suisse doit poursuivre le soutien qu'elle a développé avec succès ces dernières années en Amérique centrale pour lutter contre la corruption et l'impunité et pour renforcer les droits humains au-delà de 2024. Afin de maintenir à long terme l'efficacité de l'engagement de la Suisse et de permettre à la Suisse d'apporter une contribution substantielle au renforcement de l'état de droit dans cette région, des ressources financières au moins égales au volume actuel du budget de la DDC pour la gouvernance en Amérique centrale (Stratégie de coopération Amérique centrale 2018-2021) doivent être obtenues. En outre, la présence de personnel sur le terrain doit continuer d'être assurée.

Financement

Il y a quelques années, la Suisse s'est engagée à consacrer 0,7% de son revenu national brut (RNB) à la coopération publique au développement. Plus récemment, cet engagement a été réaffirmé dans le cadre de l'Agenda 2030. Cet objectif n'a jamais été atteint, au contraire : dans le cadre du Message sur la CI 2021-2024, le Conseil fédéral n'alloue que 0,45% du RNB - voire seulement 0,4% sans les dépenses d'asile, qui sont également incluses dans la coopération publique au développement. Du point de vue de KOFF, cela est insuffisant. Les défis mondiaux exigent une augmentation significative des ressources financières, qui sont également soutenues par une forte majorité de la population suisse.⁶

Le cadre financier de la CI 2021-2024 devrait donc être augmenté à au moins 0,5% du RNB. En outre, la Suisse devrait s'efforcer activement d'atteindre la valeur internationalement reconnue de 0,7% du RNB.

Nous espérons que le présent avis sera pris en compte dans le Message 2021-2024 et nous restons à votre disposition pour apporter nos réflexions à une collaboration future dans un esprit de dialogue critique et constructif.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Plateforme suisse de promotion de la paix KOFF

Anna Leissing

Directrice KOFF

⁶ EPF Zurich 2019: Sicherheit 2019: <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Si2019.pdf>